

















SOMMAIRE

PAGE 3 - PRESENTATION EPREUVES ET RESPONSABLES

PAGE 4 - PARCOURS NATATION

PAGE 5/6 - PARCOURS VELO

PAGE 7/8 - PARCOURS CAP

PAGE 9/10 - SECURITE

PAGE11-CHECKPOINT

PAGE 12 - RECOMPENSES

PAGE 13 - RESUME HORAIRES COURSE

PAGE14-REGLEMENT

PRESENTATION

SEP'ER-HUMAN - EDITION 2024

Date: 25/08/2024

Lieu : Départ lagon de Saint Pierre -Arrivée Place du Vieux Moulin à Petite-Ile

Marée haute: 03H34

Départ: 7h00 - Fin de course: 11H00

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

NOM: ANDRES PRENOM: FREDERIC

CLUB OU STRUCTURE RESPONSABLE: ASSOCIATION SEP SPORT AND CO

ADRESSE: 18 chemin Karl Lavergne - Ravine Du Pont

VILLE: PETITE ILE **CODE POSTAL**: 97429

TEL. PORTABLE: 06 92 860 855 EMAIL: sep974@outlook.fr

DIRECTEUR DE COURSE

NOM: ANDRES PRENOM: FREDERIC

CLUB OU STRUCTURE RESPONSABLE : SEP SPORT AND CO

ADRESSE: 122 rue Defaud

VILLE: ENTRE-DEUX CODE POSTAL: 97414

TEL. PORTABLE: 06 92 860 855 EMAIL: sep974@outlook.fr

FORMAT DE L'EPREUVE

TRIATHLON FORMAT S

NATATION	HANDBIKE/VELO	FAUTEUIL COURSE/CAP
750M	19KM	4.5KM

DUATHLON FORMAT S

FAUTEUIL COURSE/CAP	NDBIKE/VELO	FAUTEUIL COURSE/CAP

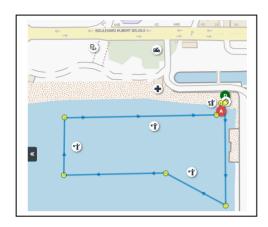
PARCOURS NATATION

1/RESPONSABLE NATATION

NOM: GONNEAU **PRENOM:** HERVE

ADRESSE: 5a Rue Paul Hermann 97421 Saint Louis

TEL:06 92 69 48 60



2/ MOYENS MIS EN PLACE

BATEAU OUVREUR	NON	CANOE/BATEAU	
BATEAU FERMETURE	NON		
BATEAU DE SURVEILLANCE	OUI	CANOE/ BATEAU	3

SURVEILLANT POSSESSEURS DU BNSSA / BJEPS A JOUR	OUI	POSTE MNS DE SAINT PIERRE
MOYEN COMMUNICATION TELEPHONE	OUI	
SURVEILLANT EN KAYAK	OUI	3
PLONGEUR	NON	

PARCOURS VELO

91,5 KM SAINT PIERRE - BRAS PANON

1/ RESPONSABLE CYCLISTES

NOM: BADE

PRENOM: BRUNO

ADRESSE: 97421 Saint Louis

TEL: 0692 69 43 89



2/ MOVENS MIS EN PLACE

SIGNALEURS	17
PANNEAUX DE SIGNALISATION ADAPTES	NON
TENUE CHASUBLE/GILET SECURITE	OUI
TSHIRT ORGANISATION	OUI

TELEPHONE PORTABLE	OUI
RADIO - CIBISTE	NON

PARCOURS VELO

3° VEHICULES SUR PARCOURS CYCLISTE

MOTO OUVREUSE	OUI	1
MOTO TETE/SERRE FILE	OUI	1
MOTO INTERMEDIAIRE	NON	
VOITURE OUVREUSE	NON	

PARCOURS CAP

1/RESPONSABLE CAP

NOM: ROUGET

PRENOM: FREDERIC ADRESSE: BRAS PANON TEL: 0692 46 83 37





2/ MOYENS MIS EN PLACE

SIGNALEURS	8
PANNEAUX DE SIGNALISATION ADAPTES	NON
TENUE CHASUBLE/GILET SECURITE	OUI
TSHIRT ORGANISATION	OUI
TELEPHONE PORTABLE	OUI
RADIO - CIBISTE	NON

PARCOURS CAP

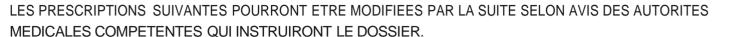
3° VEHICULE SUR PARCOURS

VOITURE OUVREUR	NON
VOITURE SERRE FILE	OUI
VOITURE INTERMEDIAIRE	NON

SECURITE MEDICALE

MEDECIN	INFIRMIER		
AMBULANCES			
AMBULANCE: NOM: PRENOM: ADRESSE: NUMERO TEL:			
MOYENS DE TRANSMISSION DES SIGNALEURS SUR PARCOURS COURSE A PIED			
TELEPHONE PORTABLE	OUI		
RADIO - CIBLISTE	NON		





NOUS PREVOYONS UN MEDECIN, ET UNE AMBULANCE.

- 1) L'EQUIPE DES MNS DE ST PIERRE ASSURE LA PARTIE NATATION ET CAP (DUATHLON)
- 2) UNE AMBULANCE EN SERRE FILE DU PARCOURS VELO, ET UN MEDECIN AU POSTE DE SECOURS SITUE SUR LA PLACE DU VIEUX MOULIN A PETITE ILE ASSURENT LA PRISE EN CHARGE DES PREMIERS SECOURS

UNE FILIERE D'APPEL DE SECOURS POUR LES COUREURS ET LES BENEVOLES SERA ORGANISEE, AVEC TELEPHONE PORTABLE OBLIGATOIRE ET NUMERO UNIQUE D'APPEL D'URGENCE (CELUI DU MEDECIN RESPONSABLE DE LA COURSE).

CETTE DISPOSITION PERMET DE LIMITER LES ERRANCES D'ALERTE EN CAS DE PROBLEME.

SIGNALEURS

CHAQUE SIGNALEUR AURA SON TELEPHONE PORTABLE AVEC LUI

CHECKPOINT BARRIERE HORAIRE

TEMPS LIMITE 4h00

MODALITE DEPART

LE DEPART EST DONNE A 7H00.

PLANNING	Horaire Debut		Lieu
Clôture des inscriptions	20/08/2024, 20h		SPORTPRO.RE
Retrait des dossards	I DATE A DEFINIR		Lieux a definir (un mail sera envoye a tous)
Retrait des dossards, la veille,	A DEFINIR		A DEFINIR
Ouverture du Parc à vélos	5 H 00		Lagon de Saint-Pierre, poste MNS I
Fermeture du Parc à Vélos Saint Pierre	6 H 40		Lagon de Saint-Pierre, poste MNS I
Fermeture du Parc à vélos PETITE ILE	6 H 20		Lagon de Saint-Pierre, poste MNS I
Expose d'avant course (briefing)	6 H 45		Lagon de Saint-Pierre, poste MNS I
Départ de la course	7 H 00		Lagon de Saint-Pierre, poste MNS I
Arrivée du ler concurrent	8H15		PLACE DU VIEUX MOULIN – PETITE ILE
Clôture de la course	11h00		PLACE DU VIEUX MOULIN – PETITE ILE
Remise des récompenses	Dès qu'un podium est complet		PLACE DU VIEUX MOULIN – PETITE ILE
Fins des podiums et FERMETURE	14H00		PLACE DU VIEUX MOULIN – PETITE ILE

LE REGLEMENT GENERAL QUI S'APPLIQUE EST CELUI DE LA LIGUE LES RTS DE LA FEDERATION:

HTTPS:[/DRIVE.GOOGLE.COM[FILE/D/IIJBXDWX JI4AI2KJEJOIW3L9U4EA7NXN[VIEW

ET LA REGLEMENTATION 2024:

HTTPS:I/DRIVE.GOOGLE.COMIFILE/D/1DFQQKETHOSM9NOOSV4PU8NHLLDU49SBY/VIEW

REGLEMENT SPECICIQUE DU SEP'ER-HUMAN

ARTICLE 1: DES ARBITRES SONT CHARGES DE FAIRE APPLIQUER LA REGLE D'INTERDICTION DU DRAFTING, LA CIRCULATION À L'INTERIEUR DES AIRES DE TRANSITION, LE RESPECT DU CODE DE LA ROUTE. LES REGLES DE LA FFTRI S'APPLIQUENT SAUF PRECISIONS CI-DESSOUS.

- **ARTICLE 2:** LE PORT DU CASQUE À COQUE DURE EST OBLIGATOIRE, JUGULAIRE SERREE PENDANT TOUTE LA PARTIE VELO, ET DEPUIS LE MOMENT OU LE CONCURRENT PREND SON VELO DANS L'AIRE DE TRANSITION, JUSQU'AU MOMENT OU IL LE REPOSE.
- **ARTICLE 3**: LE DRAFTING EST INTERDIT. UNE ZONE DE PENALITE SERA PLACE DANS LE BIKE PARK PETITE ILE, POUR LES COMPETITEURS PENALISES, APRES AVOIR RECU UN CARTON BLEU PRESENTE PAR L'ARBITRE, LE TEMPS DE PENALITE DANS LA ZONE= 2 MN
- **ARTICLE 4:** TOUTE AIDE EXTERIEURE EST INTERDITE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION SAUF POUR LES INSCRIPTIIONS EN RANDO TRIATHLON ;
- **ARTICLE 5:** LE DOSSARD FOURNI PAR L'ORGANISATION EST PLACE DANS LE DOS POUR LA PARTIE VELO ET SUR LE VENTRE POUR LA PARTIE COURSE À PIED. IL DOIT TOUJOURS ETRE VISIBLE, NE PAS ETRE PLIE, LAISSER APPARAITRE LE NOM DU SPONSOR. IL DOIT IMPERATIVEMENT ETRE FIXE EN TROIS POINTS D'ATTACHE. UN SEUL DOSSARD FOURNI PAR L'ORGANISATEUR. IL FAUT DONC PREVOIR UNE CEINTURE DOSSARD.
- ARTICLE 6: POUR DES RAISONS DE SECURITE, L'ORGANISATEUR PEUT ETRE AMENE À ANNULER OU SUSPENDRE LA PARTIE NATATION, APRES AVIS CONSULTATIF DE L'ARBITRE PRINCIPAL, S'IL JUGE LE NIVEAU D'EAU INSUFFISANT OU IMPROPRE. DEUX PAIRES DE CHAUSSURES À PREVOIR PAR CONSEQUENT, EN CAS D'ANNULATION DE LA NATATION ET DU REMPLACEMENT DE CETTE PREMIERE EPREUVE PAR LA CAP DUATHLON. EN CAS DE TRES MAUVAISE METEO L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT DE REPORTER L'EVENEMENT PAR MESURE DE SECURITE.
- **ARTICLE 7**: LES MEDECINS DE COURSE POURRONT À TOUT MOMENT ARRETER UN CONCURRENT S'ILS L'ESTIMENT NECESSAIRE: ILS SONT SEULS JUGES EN LA MATIERE ET LEUR DECISION EST SANS APPEL.
- **ARTICLE 8:** L'UTILISATION DE PRODUITS ILLICITES EST STRICTEMENT INTERDITE, ET EXTREMEMENT NUISIBLE À LA SANTE DU SPORTIF. LES ATHLETES, QUEL QUE SOIT LEUR NIVEAU, SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE CONTROLES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE.
- **ARTICLE 9:** LES CONCURRENTS SONT TENUS DE RESPECTER LES LIEUX DE PROPRETE MIS À LA DISPOSITION SUR LE PARCOURS, ET CE DANS LE RESPECT DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT. LES TUBES, BARRES, ETC, REMIS À L'ORGANISATION DANS LES SACS COURSE, AINSI QUE CEUX POSITIONNES DANS LE PARC, SUR LES VELOS OU PRES DES CHAUSSURES SERONT NUMEROTES EN FONCTION DU NUMERO DE DOSSARD DU COUREUR. TOUT DECHET RETROUVE SUR LE PARCOURS ET PARTANT LE NUMERO DE DOSSARD D'UN COUREUR ENTRAINERA SA DISQUALIFICATION.
- -ARTICLE 10: AUCUN RAVITAILLEMENT PERSONNEL N'EST AUTORISE SAUF POUR LES INSCRIPTIONS EN RANDO TRIATHLON.

- **ARTICLE 11**: CHAQUE PARTICIPANTS DOIT DEPOSER OU FAIRE DEPOSER SES AFFAIRES DE COURSE SUR LE PARC VELO DE PETITE ILE.
- -ARTICLE 12: LES RELAIS SONT DES EQUIPES D'AU MINIMUM 2 ET MAXIMUM 3 MEMBRES.
- CHAQUE DISCIPLINE {NATATION, VELO ET COURSE A PIED} DOIT ETRE COMPLETEE PAR UN DES MEMBRES DE L'EQUIPE DE RELAIS. IL N'EST PAS POSSIBLE DE SAUTER UNE DE CES 3 ETAPES.
- TOUS LES MEMBRES DE L'EQUIPE DE RELAIS DOIVENT S'ETRE INSCRITS ET AVOIR REMPLI LEURS INFORMATIONS 10 JOURS AVANT LE JOUR DE LA COURSE. EN CAS DE MANQUEMENT A CETTE OBLIGATION, L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER LA PARTICIPATION DE L'EQUIPE, SANS AUCUNE COMPENSATION. LE CHANGEMENT D'UN MEMBRE DE L'EQUIPE PEUT ETRE FAIT JUSQU'A 7 JOURS AVANT LE JOUR DE LA COURSE. AUCUN CHANGEMENT NE SERA ACCEPTE AU-DELA DE CE DELAI.
- UN SEUL MEMBRE DU RELAIS PEUT EFFECTUER LE CHECK-IN VELO. IL EST CEPENDANT DE LA RESPONSABILITE DU RELAYEUR QUI RECUPERE LA PUCE DE CHRONOMETRAGE LORS DU CHECK-IN DE LA REMETTRE AU NAGEUR AVANT LE DEPART NATATION.
- LES RELAYEURS SONT AUTORISES A FRANCHIR LA LIGNE D'ARRIVEE ENSEMBLE.
- LE REGLEMENT GENERAL DE L'EPREUVE S'APPLIQUE DE MANIERE EQUIVALENTE AUX RELAYEURS AINSI QU'AUX ATHLETES EN INDIVIDUEL.
- -ARTICLE 13: DANS LE CADRE DE LA RANDO TRIATHLON CETTE EPREUVE AUTORISE DEUX ACCOMPAGNANTS POUR LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAPS. TOUS LES ACCOMPAGNANTS DEVRONT PRENDRE LEUR PASS COMPETITION AU MOMENT DE L'INSCRIPTION. POUR LA RANDO TRIATHLON SONT AUTORISES LES HANDBIKES ET VELO L'ASSISTANCE ELECTRIQUE.